



Saint-Denis-sur-Sarthon, le 18 décembre 2014

Monsieur le Député,

Ayant créé l'association pour relancer le processus de déviation de St-Denis-sur-Sarthon, nous nous sommes plongés dans cet important dossier, et avons constaté votre engagement sans faille en faveur des évolutions de la Nationale 12. L'actualité récente (article dans Ouest France du 10 décembre) est venue rappeler nos difficultés pour le point noir qu'est St-Denis-sur-Sarthon.

Alors que nos élus passés ou présents font preuve d'un étonnant silence sur le sujet, nous tenions à vous féliciter pour avoir porté le dossier dans votre circonscription.

Mais pas seulement, nous avons également noté votre notion de l'intérêt général à l'évocation des déviations de Beaucé et de St-Denis-sur-Sarthon. et ceci vous honore. À l'heure où la politique est souvent mise à l'index, il est heureux de signaler le comportement productif de certains élus.

Veillez agréer, Monsieur le Député, l'expression de nos salutations respectueuses.

Pour l'Association :
Jérôme Martin, président d'ADSDS

Monsieur Yannick Favennec
Permanence du député Yannick FAVENNEC
4, place du 9-juin-1944
53 100 Mayenne

ADSDS (Association pour la déviation de Saint-Denis-sur-Sathon)
Mairie de Saint-Denis-Sur-Sarthon
10, place de la Mairie
61420 Saint-Denis-sur-Sarthon